

**MINISTÈRE DE LA GUERRE
ET DE LA DÉFENSE
PATRIOTIQUE**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION CENTRALE DES
RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA MOBILISATION**

N°2026-00432 /MGDP/SG/DCRHM

Ouagadougou, le

22 AVR. 2026

**LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA GUERRE
ET DE LA DÉFENSE PATRIOTIQUE**

Référence : Arrêté n°2026-206/MGDP/CAB du 21 avril 2026

COMMUNIQUE:

Le public burkinabè est informé du recrutement de **six cent soixante-cinq (665) Militaires Du Rang niveau Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), dont six cent quinze (615) garçons et cinquante (50) filles au titre de l'année 2026.**

Une priorité sera accordée aux Volontaires pour la Défense de la Patrie, aux veuves et orphelins des forces de défense et de sécurité ainsi que des VDP tombés sur le champ d'honneur.

I- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- ✓ être célibataire sans enfant à charge et de nationalité Burkinabè ;
- ✓ être âgé (e) de **vingt (20) ans au moins et de vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2026** (c'est-à-dire être né (e) entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2006) ;
- ✓ être âgé (e) de **dix-huit (18) ans au moins et trente (30) ans au plus au 31 décembre 2026** (c'est-à-dire être né (e) entre le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 2008) pour les candidats **engagés Volontaires pour la Défense de la Patrie** ;

- ✓ être titulaire du **Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC)** ;
- ✓ être de bonne moralité et physiquement apte à suivre la formation ;
- ✓ **avoir son dernier contrat à jour et être engagé au moins six (06) mois pour les candidats engagés Volontaires pour la Défense de la Patrie** ;
- ✓ avoir un casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier ;
- ✓ n'avoir pas d'engagement à la fonction publique ;
- ✓ être prêt à servir sur tout le territoire national, également à l'extérieur du Burkina Faso sur les zones d'intervention de l'Armée Burkinabè ;
- ✓ accepter le statut militaire.

NB : Les élèves fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelle ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne peuvent pas prendre part audit concours.

II- COMPOSITION DES DOSSIERS

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une (01) demande manuscrite timbrée à deux-cents (200) F adressée à Monsieur le Ministre d'État, Ministre de la Guerre et de la Défense patriotique pour les candidats civils ;
- un (01) certificat de nationalité Burkinabè ;
- un (01) casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers de candidature pour les candidats civils ;
- deux (02) extraits d'actes de naissance ou jugements supplétif en tenant lieu et établit avant 2024 (**pas de copies légalisées**) ;
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP ;
- un (01) certificat médical de visite et contre visite délivré par un médecin militaire pour les candidats civils;

- un (01) certificat de non grossesse pour les candidats de sexe féminin datant de moins de deux semaines à la date du dépôt des dossiers de candidature délivré par un médecin militaire ;
- une (01) photocopie légalisée du diplôme du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ;
- un (01) contrat à jour pour les Volontaires pour la Défense de la Patrie.

Les dossiers incomplets ou faisant l'objet de multiples dépôts seront purement et simplement rejetés.

III. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats désirant se faire recruter, déposeront leur dossier complet sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP à la Direction Centrale des Ressources Humaines et de la Mobilisation sise dans les anciens locaux du Service National pour le Développement (SND) tous les jours ouvrables du **04 mai au 1^{er} juin 2026 de 8h 00 mn à 16 h 00 mn.**

IV- ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les épreuves de sélection débuteront à partir du **08 juin au 19 juillet 2026** dans la garnison de Ouagadougou selon un calendrier qui sera communiqué ultérieurement.

Première phase : Épreuves physiques

Elle portera sur :

- 1- Les formalités administratives notamment la vérification du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP ayant servi au dépôt du dossier.
- 2- L'administration des épreuves physiques portera sur :
 - **Pour les candidats engagés Volontaires pour la Défense de la Patrie :**
 - courses de **400** mètres et **100** mètres pour les garçons ;
 - courses de **400** mètres et **80** mètres pour les filles.
 - **Pour les candidats civils :**
 - courses de **1500** mètres et **100** mètres pour les garçons ;
 - courses de **1000** mètres et **80** mètres pour les filles.

L'appel des candidats se fera à **05 heures 00** minute dans les différents centres de composition.

Deuxième phase : Épreuves écrites et /ou pratiques

Les dates et lieux des épreuves écrites et/ou pratiques seront communiqués ultérieurement à l'issue des épreuves physiques.

Les candidats se présenteront sur les lieux des épreuves munis du récépissé d'inscription et de la Carte d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP ayant servi au dépôt du dossier.

L'appel des candidats se fera à **06 heures 00** minute dans les différents centres de composition.

V- ADMISSION

L'admission définitive sera prononcée à l'issue de la visite médicale d'aptitude et de l'enquête de moralité.

Pour le Ministre d'État et par Délégation,
Le Secrétaire Général



Intendant Colonel-Major Yamba Léonard OUOBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

DIFFUSION :

- sur la RNB à toutes les heures de communiqué en français pendant 3 jours;
- dans le Quotidien Sidwaya.